

| | |
|-----------------|------------------------------------|
| GROUPE : | N° : |
| CLASSE : | Date réception engagement : |



Cadre réservé à l'organisation, ne rien inscrire au dessus de cette ligne

6ème COURSE de CÔTE REGIONIALE des 48 H AUTO de DIVAJEU
7 au 9 août 2020

BULLETIN d'ENGAGEMENT

(Clôture des engagements mardi 4 août à minuit)

NOM : PRENOM :
 ADRESSE :
 CODE POSTAL & VILLE :
 TEL : PORTABLE :
 DATE ET LIEU DE NAISSANCE :
 E-MAIL :
 GROUPE SANGUIN : ASA : CODE ASA :
 N° LICENCE : TYPE DE LICENCE :
 LICENCE A LA JOURNEE (TPRM 60 €) : OUI NON TP N° :
 ECURIE :
 PERMIS de CONDUIRE N°
 DELIVRE LE : PAR :

En cas de double monte remplir un bulletin d'engagement par pilote

DOUBLE MONTE : OUI / NON, si OUI :
 NOM du 1^{er} Conducteur (N° à partir de 200)
 NOM du 2^{ème} Conducteur (N° à partir de 1)

CARACTERISTIQUES DU VEHICULE ENGAGE

MARQUE : MODELE :
 CYLINDREE EXACTE : ANNEE CONSTRUCTION :
 PASSEPORT TECHNIQUE :
 GROUPE : CLASSE :

Engagement à envoyer à l'ASA Drôme - 21, Rue Henri Rey 26000 - VALENCE
 Accompagné du montant des droits d'engagements soit : **190 Euros** avec
 publicité. Paiement par chèque ou Virement bancaire, à l'ordre de l'ASA
 DROME, sur compte CMCIFRPP - FR76 1009 6182 5900 0180 3190 143
Frais réduits si participation au Slalom et Course de Côte soit 280€

Tout engagement sera refusé si non accompagné des droits
 d'inscription et des copies des documents suivants : permis de
 conduire, passeport technique FFSA.

REGLEMENT le : **MONTANT :**

- Chèque bancaire Espèces
 Virement bancaire :

Les conducteurs déclarent sur l'honneur qu'ils ne sont pas, à ce jour, sous le
 coup d'une suspension du permis de conduire et s'engagent à renoncer à leur
 participation à l'épreuve au cas où ils se trouveraient dans cette situation au
 moment de son déroulement. De même, ils s'engagent à respecter la
 réglementation interdisant le dopage et à accepter les contrôles éventuels des
 médecins accrédités. Il est rappelé que tout licencié ne peut, en aucun cas,
 s'engager à la même date dans deux épreuves organisées par des associations
 sportives différentes (article 68 du code sportif international) :
 « Le concurrent est obligé de prendre part à la compétition dans laquelle il
 s'est engagé ».

Nous, soussignés, déclarons avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve
 et des réglementations générales applicables. Nous certifions que tous les
 renseignements indiqués sur la présente demande sont rigoureusement exacts.

Fait à le Signature ,

VERIFICATIONS TECHNIQUES

| | |
|-----------------|-----------------------|
| GROUPE : | Observations : |
| CLASSE : | |
| VISA : | |